



Syndicat de Défense de la châtaigne d'Ardèche (SDCA)

4 Avenue de l'Europe Unie
07000 PRIVAS

RESUMÉ DES ACTIONS REALISÉES

Relatif au projet n° »AAC_2022_003_ChataigneArdeche »
Faisant appel au concours financier dans le cadre de l'appel à candidatures « Soutien aux ressources maintenues *in situ* et aux collections » du 7 Décembre 2022 du fonds de soutien du ministère chargé de l'agriculture

Auteur : Julien MASSIAS, animateur du Syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche.

Date du résumé : 06/10/2025

Le châtaignier est présent en Ardèche depuis toujours (fossile datant de 8,5 millions d'années). Sa culture n'a cessé de croître jusqu'au XXème siècle, où il remplissait alors une fonction essentielle dans la survie des populations des zones montagneuses de l'Ardèche. A son apogée la production de châtaigne du département a atteint 40 000 tonnes, contre 4500 tonnes aujourd'hui. La culture du châtaignier a fortement régressé au XXème siècle du fait de la déprise agricole. Elle laisse cependant un héritage immense sur le plan génétique avec plus de 65 variétés endémiques du département et reste encore aujourd'hui un des piliers essentiel de l'économie ardéchoise (environ 1000 ETP) marqué notamment par la reconnaissance d'une AOP en 2014. Aujourd'hui, du fait de l'effet cumulé du changement climatique et de la maladie de l'encre, les châtaigniers subissent des dépérissement sans précédents et imposent aux producteurs de s'adapter.

Le projet de verger conservatoire a donc été mené afin de sauvegarder les variétés endémiques du territoire et introduire des variétés des régions du Sud de l'Europe dans une logique d'adaptation au changement climatique et sanitaire.

Les moyens alloués au projet n° « AAC_2022_003_ChataigneArdeche » ont permis la création d'un verger conservatoire à Vernoux-en-Vivarais de 300 châtaigniers, permettant l'implantation de 100 variétés en trois exemplaires.

82 variétés ont été introduites dans le verger de Vernoux-en-Vivarais à ce jour, dont 64 variétés ardéchoises pour certaines méconnues et limitées à quelques arbres sur le territoire et dont très peu de personnes détenaient encore la connaissance. On y trouve également 3 variétés originaires des Cévennes Gardoises ou Lozériennes, 1 variété chinoise, 1 variété japonaise, 2 hybrides interspécifiques, 8 variétés italiennes et 3 variétés portugaises.

La réussite de ce projet repose sur un partenariat entre la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du syndicat de Défense de la châtaigne d'Ardèche. Il a également bénéficié du soutien du Département de l'Ardèche, qui a mis à disposition la parcelle, ainsi que de financements du GEVES et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des agriculteurs bénévoles ont contribué aux opérations de collecte des greffons, de plantation, de greffage et d'installation du système d'irrigation.



Figure 1: Jeune châtaignier du verger conservatoire (Septembre 2025)

